

R

...comme (loi) **REBSAMEN**



Cette loi apporte des **changements significatifs** pour les instances paritaires : possibilité d'organiser les instances par visioconférence, possibilité de réunion de toutes les instances en même temps sur des sujets communs, fin de la consultation du CE sur les projets ou révisions des accords collectifs, renforcement du poids des délégués syndicaux, alignement de la durée des mandats des membres du CHSCT sur celle des membres du CE...Autant de modifications que nous mettrons en œuvre dans le cadre de la nouvelle mandature et qui auront un impact sur notre façon de gérer le dialogue social.

